



# Fédération départementale

**ARDECHE**



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 avril 2015

Le onze avril mai deux mille quinze, la Fédération ardéchoise des centres sociaux s'est réunie en assemblée générale sous la présidence d'Alain Faucuit.

### Étaient présents avec voix délibérative (mandat des adhérents) :

#### **Collège des usagers**

**Mesdames** : Promayon Monique (CS MJC - La Voulte), Revel Dominique (CS Tournon) - pouvoir de Charles Françoise (Cs Tournon), Mathieu-Dusserre Marie-Anne (CS Valgorge), Diaz Annie (CS ACALJ-Seibel Aubenas), Demaretz Jacqueline Cs Le Teil), Brasseur Marie-Antoinette (Cs Revivre Les Vans) – pouvoir de Richon Hervé (Cs Revivre Les Vans)

**Messieurs** : Guerin Paul et Louis Chastellière (CS ASA - Aubenas), Mulet Gérard (CS Le Pouzin) - pouvoir de Peyron Marie-Noëlle (Cs Pouzin), Giordano André (CS saint Agrève), El Nassiri Abdelouaid (CS MJC La Voulte), Blachère Michel (CS Villeneuve de Berg), Montalbano Henri et Jambert Pierre (CS Acalj-Seibel - Aubenas), Letord Johnny et Astier Philippe (CS Privas),

#### **Collège des professionnels**

**Mesdames** : Roure Elisabeth (CS ASA - Aubenas) – pouvoir de Mandon Jérémy (CS Saint Agrève), Latard Sylvie (CS Villeneuve de Berg), Lebre Natacha (CS Valgorge) – pouvoir de Devaud Chloé (CS Acalj-Seibel Aubenas), Boukhari Nor El Houda (Csx Annonay) – pouvoir de Oehlenschläger Sylvie (Csx Annonay), Boucherit Nassira (CS CCAS La Voulte), Planchez Isabelle (CS Privas) – pour de Boukhetache Rachid (Csx Annonay)

**Messieurs** : Timbert Gérard (CS Le Pouzin) – pouvoir de Pellet-Marquis Estelle (CS Les Vans), Le Galès Charles (CS Tournon)- pouvoir de Lacombe Eric (CS MJC La Voulte), Le Negaret Guillaume (CS Le Teil), Planchez Isabelle (CS Privas),

#### **Collège des institutionnels**

**Madame** : Faure Sandrine (CS CCAS La Voulte), Gauthier Carmen (Csx Annonay),

#### **Membres de droits**

**Messieurs** : Paulin Jean Michel, Vialle Alain (Caf 07), Royer Manoha Jean-Noël (MSA),

### Étaient excusés ayant donné pouvoir :

**Mesdames** : Peyron Marie-Noëlle (CS Pouzin), Pellet-Marquis Estelle (CS Les Vans), Devaud Chloé (CS Acalj-Seibel Aubenas), Oehlenschläger Sylvie (Csx Annonay), Charles Françoise (Cs Tournon),

**Messieurs** : Mandon Jérémy (CS Saint Agrève), Lacombe Eric (CS MJC La Voulte), Boukhetache Rachid (Csx Annonay), Richon Hervé (Cs Revivre Les Vans)

### Validité de l'Assemblée

**Soit 38 mandats présents ou représentés sur 67 possibles (soit 56.71% des mandats possibles présents et ou représentés) répartis de la manière suivante :**

- 19 mandats collège des bénévoles sur 43, soit 44.18%
- 15 mandats collège des professionnels sur 16, soit 93.75%
- 2 mandats collège des institutionnels sur 5, soit 40%
- 2 mandats membres de droit sur 3, soit 66.66%

**Un seul adhérent n'est pas représenté (soit 93.75% des adhérents présents)**

**Le quorum étant à 34 mandats présents ou représentés et de la moitié des adhérents, l'assemblée générale peut donc valablement siéger et délibérer.**

**Assistaient à L'Assemblée Générale sans voix délibérative, mais avec une expression comptabilisée en vote complémentaire (explication ci-après dans les modalités de délibération de l'assemblée générale) :**

**Administrateurs de la Fédération sans mandats de leur centre :**

**Mesdames :** Audibert Agnès, Avogadro Nathalie, Carret Françoise (Trésorière), Clément-Montalbano Thérèse, Dicks Marilou, Galamien Annie, Payrastra Héléne, Souche Geneviève, Isabelle Thiry,

**Messieurs:** Delas Denis, Duret François, Faucuit Alain (Président), Hallier Jean-Claude, Haond Sébastien, Sartre Guillaume, Vialar Yvon, PAULIN Jean Michel, Bombrun Paul

**Invités**

**Mesdames :** Allefresde Laurence (Vice-Présidente Assemblée départementale 07), Capon Fabienne (CS Le Teil), Touati Mireille (Comité d'usagers CS CCAS La Voulte), Collonges Annie (CS CCAS, La Voulte), Revol Valérie (Maire Adjointe Bourg Saint Andéol), Guinault Thérèse (Conseillère municipale de Bourg Saint Andéol Hercule Marie-Thérèse (Administratrice FCSF), Chalamandrier Marie (maison de quartier pont d'Aubenas),

**Messieurs:** Vialle Alain (Président Caf 07), Serre Jean-Marc (Maire de Bourg Saint Andéol), Coat Jean-François (Vice-président communauté de commune DRAGA, Maire Adjoint Bourg Saint Andéol), Cantarutti Alain (Rhône-Alpes centres sociaux), Mendras Denis, Jamot Stéphane et Gagou Mustapha (maison de quartier pont d'Aubenas),

**Soit 33 votes complémentaires possibles**

**Assistaient à la réunion sans voix délibérative**

Mme Vanessa Jaume (déléguée adjointe) et Christian Dumortier (délégué de la Facs),

**Étaient excusés:**

**Mesdames :** Barthelon Anne-Catherine, Champion Emmanuelle, Glass Josie, Vignal Régine, Dicks Marilou et Wallet Julie administratrices de la fédération, Isabelle Flumian (pôle socio-éducatif Aubenas), Faure Héléne (Directrice la Tribu Alboussière),

**Messieurs :** Ferrer Yves, Constant Jean-Pierre (Maire d'Aubenas), Faury Olivier (responsable pôle partenaires CAF 07), Brahimi Raphael (Directeur CS MJC 3 Rivières), Jauzion Jean-Luc (Directeur pôle socio-éducatif Aubenas), Durand Jean-Pierre (Maire d'Aubenas), Naesens Cyril (Chargé Mission jeunesse, vie associative (département 07), Andreux Jean-Pierre (Chef de service sport, jeunesse, vie associative (département 07),

**Ordre du jour (rappel)**

- ✓ Rapport moral
- ✓ Rapport d'activités
- ✓ Rapport financier
- ✓ Élection du conseil d'administration

Les rapports complets ont été remis aux participants et envoyés aux adhérents deux mois avant la date de l'assemblée générale conformément à nos statuts.

**Un mode d'animation et de délibération pour une progression du portage démocratique du projet fédéral**

✓ Afin de **renforcer l'implication des centres** dans le projet de la Fédération ardéchoise des centres sociaux, nous avons modifié en 2011 nos statuts et acté que les administrateurs et salariés des centres, qui portent les mandats de nos adhérents soient distincts des administrateurs fédéraux.

✓ Toujours pour poursuivre sur cet axe de travail de notre projet fédéral, et pour **permettre à chaque participant de l'assemblée quel que soit son statut d'être acteur des processus de décision de l'assemblée générale** nous avons conjugué vote statutaire (démocratie représentative avec porteurs de mandats désignés par leur centre) avec un mode d'expression de démocratie direct (vote de chaque participant, appelé ci-après vote complémentaire administrateurs sans mandats et invités). Afin de distinguer les votes (respect statutaire) les personnes se sont exprimées à partir de bulletins de votes de couleurs différentes pour les votes statutaires (vert) et pour les votes d'expression de démocratie directe (blanc), non statutaires.

✓ **Par ailleurs, en conformité avec nos nouveaux statuts la majorité requise pour qu'une délibération soit acceptée est de 50% + 1 voix sur les suffrages exprimés blancs ou nul compris.**

## Travail en atelier : "la singularité les centres sociaux : l'action collective au service du développement du pouvoir d'agir".

Des centres sociaux nous présentent leur action sous forme de récit, les uns après les autres. Nous entendons ainsi :

- L'Odyssée à Saint Agrève et le CSRI de Valgorge leur projet senior « bien vieillir » ;
- L'ACALJ Seibel son mode d'organisation associative avec 3 co-présidents et des commissions associant bénévoles et professionnels et L'art des liens à Privas la mise en place du groupe des compagnons qui associe des bénévoles au pilotage du centre en gestion CCAS
- Le centre social de Tournon son projet logement

Dans ces récits sont mis en avant : le projet, la place des habitants, ce que l'action produit chez les gens et sur les territoires. Pendant les récits le public a pu interagir. Sur papier blanc, une question de compréhension. Sur papier de couleur, un poil à gratter sur le sens. Les animateurs ont récupéré les papiers au fur et à mesure, synthétisé les questions, et les ont posé à la fin de chaque récit.

Dans un second temps, par groupe de 8, les participants ont eu à répondre à la question suivante : Au regard des projets présentés et de votre propre expérience, repérer en quoi l'action collective transforme les personnes concernées et le territoire. A la fin du temps écoulé, dix lecteurs (reconnaisables par leur chapeau), ont lu les contributions. En voici la transcription.

personnes	territoire
Partage, écoute Conscientisation du monde	Le collectif dynamise le territoire et développe des solidarités
Emancipation Etre auteur et acteur Apport de sa compétence Prise de parole face aux gens De trouver et d'accepter nos limites	Création de réseau Projet de territoire fédération = union Meilleure connaissance du territoire Prise en compte des besoins des territoires
Solidarité	Volonté de faire bouger les choses
L'ouverture aux autres Apprendre que l'on peut apprendre, grandir	Prise de conscience d'un pouvoir individuel qui se renforce dans un collectif
Prise de confiance en soi Apprentissage de l'écoute Estime de soi Prise d'une part de responsabilité	Faire reconnaître en tant que structure, le centre social, valorisation des quartiers, du cadre de vie Faire naître des initiatives Dynamiser le territoire
Prise de confiance Découverte de ses compétences Prendre du plaisir	Le centre social est petit à petit identifié comme un lieu favorisant l'émergence de projets et le travail de collectifs
Sortir de l'isolement et de l'impuissance Lutter contre le sentiment d'impuissance	Echange de savoirs intergénérationnels
Du pouvoir d'agir	Enrichissement du territoire
Enrichissement personnel au contact des autres	
L'intérêt direct à agir est facteur de motivation et facilite le passage à l'action collective	
Ouverture d'esprit	
Ca transforme les gens, si c'est eux qui agissent	
Ca éclaire	
Conjugué l'individuel pour faire du collectif	

## Rapport moral

---

Dans leur nouvelle version, les Statuts de la fédération Nationale des Centres Sociaux rappellent en préambule que les Centres Sociaux sont nés au début du 20ème siècle; la fédération des Centres Sociaux et Socioculturelle de France vit le jour en 1922 ;

Leur développement s'amplifie après 1945 grâce à l'investissement de l'état qui reconnaît leur implantation au cœur des espaces de vie quotidienne, leur gestion locale et leur pratique de réseau

C'est en 1971 que la Caisse nationale d'Allocations familiales étend sa prestation de services aux centres Sociaux et par la circulaire de 1984 , fixe les conditions de l'agrément des Centres

Ces nouveaux Statuts ont aussi inclus la Charte élaborée en 2000 qui réfère leur action et leur expression publique à 3 valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie ainsi que le principe de laïcité

**La priorité des Centres Sociaux actuellement est le renforcement du pouvoir d'agir des habitants :**

- mieux comprendre les systèmes qui les entourent,
- avoir un pouvoir sur son présent et son avenir,
- agir collectivement,
- porter ensemble un point de vue citoyen et peser sur les décisions qui impactent la vie des habitants

**Le préambule** du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale construit en Ardèche par la CAF en partenariat avec le Conseil général, la MSA et la FACS met en avant la place que les politiques publiques veulent donner aux Centres Sociaux : « participation des habitants, projets ancrés dans le territoire, écoute des habitants et veille sociale, ils contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des personnes et dans une finesse sans pareille »

Ce préambule montre bien la volonté des politiques et institutions de favoriser le développement des équipements et d'équipes de développement social local « pour poser les fondations d'une solidarité retrouvée entre les espaces ruraux et urbains et entre générations »

Ce préambule montre leur constat de la situation sociale très grave, et reconnaît de fait les objectifs que se fixent les Centres Sociaux : « dans une société où le repli sur soi est croissant, accompagner des projets où le lien social est premier, où la rencontre avec l'autre est l'objet principal est une manière de refuser la peur, le repli identitaire et le rejet de l'autre, pour une implication dans la vie citoyenne »

Ce préambule insiste sur la nécessité de reconnaître l'expertise de la population « pour construire des solutions innovantes, créatives et efficaces »

Le Schéma directeur de l'animation de la vie Sociale « reconnaît la capacité des structures d'animation de la vie sociale de mettre en œuvre un projet original de développement économique, culturel et politique dans notre département »

Dans le contexte social et économique actuel, les élus et les institutions attendent beaucoup des Centres Sociaux et ceux-ci peuvent se retrouver dans le rôle qu'on attend d'eux mais jusqu'où ? Et avec quels moyens ?

Il est primordial que les centres sociaux au sein de leur fédération départementale, travaillent à l'analyse de ce qui leur est demandé en fonction de leurs valeurs et de leurs orientations propres pour avoir une posture commune face aux institutions et aux élus et face à l'évolution des politiques publiques sociales

Localement, dans ce travail de collaboration avec les élus et les institutions, la fédération des Centres Sociaux veut être considérée comme un partenaire reconnu pour ses spécificités et ses compétences, et aussi pour sa réflexion et ses objectifs reposant sur ses valeurs et ses orientations

Ce travail de fond au sein de notre fédération renforcera le dynamisme de notre réseau.

Actuellement, nous avons 3 axes de développement politique, dont le développement du dialogue citoyens-élus-institutions, mais aussi la lutte contre la pauvreté, l'éducation pour tous et la promotion sociale et 2 chantiers thématiques : jeunesse et jeunes adultes et vieillissement des populations : Certains centres sociaux sont très impliqués autour de ces axes et de ces chantiers ; Le fait d'être réunis dans une fédération

départementale permet aux Centres Sociaux de participer à une réflexion et à des actions communes sur le département ; il est important que des administrateurs fédéraux ainsi que des administrateurs de Centres Sociaux y soient impliqués pour que s'affinent et s'affirment la place et les postures de notre réseau sur le territoire

Pourquoi le choix d'une assemblée générale à Bourg St Andéol ? En accord avec nos partenaires , nous constatons qu'il existe en Ardèche des Zones « blanches » dans lesquelles il n'a pas de Centre Sociaux, d'où l'idée de faire notre assemblée générale dans cette ville où il n'y a pas de Centres Sociaux pour faire connaître ce que peut apporter un centre social sur un territoire et la richesse du réseau ardéchois de la FACS

#### **RESOLUTION N° 1**

**Après avoir entendu le rapport moral présenté par le président, l'Assemblée Générale approuve ce rapport**

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
5	1	0	32

**Le rapport moral est adopté par 32 voix sur 33 suffrages exprimés (96.96%)**

#### ***Vote complémentaire indicatif***

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
8	0	0	25

## Rapport financier

---

✓ **Françoise Carret** Trésorière présente le rapport financier de l'année 2014 et le budget prévisionnel 2015

(Annexe 2)

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014**

Le compte de résultat 2014 est à l'équilibre.

Les dépenses s'élèvent à 441 445,03€, les recettes à 441 559,89 €.

Le résultat est positif de 114,86€

Il convient de séparer les dépenses et recettes du marché public FSL d'un montant de 226 701 €

#### **Pour les charges hors FSL,**

On peut noter **au compte 60 achats**, une augmentation des frais d'achats d'études et de prestations de 12 593€ pour une prévision de 8 500€, une diminution des frais de carburants 2 649 € pour une prévision de 4 500€ sans doute suite à l'arrêt de travail de Christian,

**Au compte 61 services externes**, une augmentation des frais de formation 8 130€ pour une prévision de 4 000€

**Au compte 62** des frais de déplacement du personnel et des bénévoles légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires

**Au compte 64 charges de personnel** 118618 € de dépenses pour 122 000€ de prévisions, la différence étant due à la baisse du temps de travail de Christian

#### **Pour les produits hors FSL**

**Au compte 70 rémunérations des services**, des produits des fonds de formation légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires - 4600 €, des participations aux séjours été en hausse 19 061€, mais moins de mises à disposition de personnels facturés - 5 800€ et une recette de fonds mutualisé de 12 000€

**Au compte 74 subventions** une différence de - 10 800 € par rapport aux subventions escomptées de la CAF, du conseil Général et la MSA, soit 55 000 € pour le conseil général, 30 000€ pour la CAF, 4 000€ pour la MSA

**Au compte 75**, le montant de la cotisation des adhérents s'élève à 54 933€ en hausse suite à l'augmentation des budgets des centres.

**Au compte 79**, il faut noter le remboursement des indemnités journalières, suite à arrêt maladie pour 11 719 € qui contribue à l'équilibre du compte de résultat.

**Le choix ensuite est fait de montrer comment les fonds sont utilisés (à quoi ils servent) plutôt que leur nature pour les dépenses et leurs provenance au travers de quelques diapositives, ainsi qu'une explication de la reprise du marché public ASLL dans nos comptes (voir ci-après)**

## Diapositive N°1

# Le compte de résultat 2015 en quelques chiffres

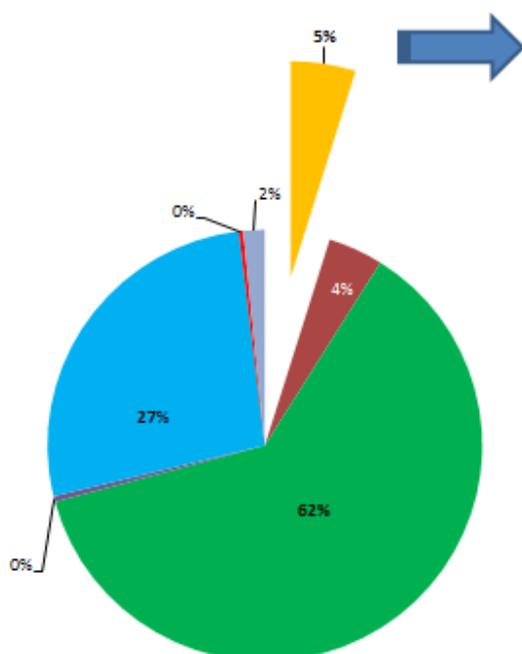
CHARGES	résultat 2014
60 ACHATS	21 310,77
61 SERVICES EXTERNES	18 063,73
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	273 107,59
63 IMPOTS TAXES VERS. ASS.	1 892,50
64 CHARGES DE PERSONNEL	118 618,03
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 373,19
68 DOTATIONS AMORT. et PROV.	7 079,22
<b>TOTAL</b>	<b>441 445,03</b>

PRODUITS	résultat 2014
70 REMUNERATION DES SERVICES	271 505,00
74 SUBVENTIONS	100 081,00
75 AUTRES PROD. GESTION COURANTE	54 933,42
76 PRODUITS FINANCIERS	803,36
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	595,65
79 TRANSFERTS DE CHARGES	13 640,51
<b>TOTAL</b>	<b>441 558,94</b>

**Résultat 2014 : + 114,86**

## Diapositive N°2

### Charges



Les achats d'un montant de 21 311€, représentent 5% de nos dépenses.

63% des achats sont liés aux séjours été organisés avec les centres pour enfants et jeunes

- Alimentation, hébergement, frais d'activités...

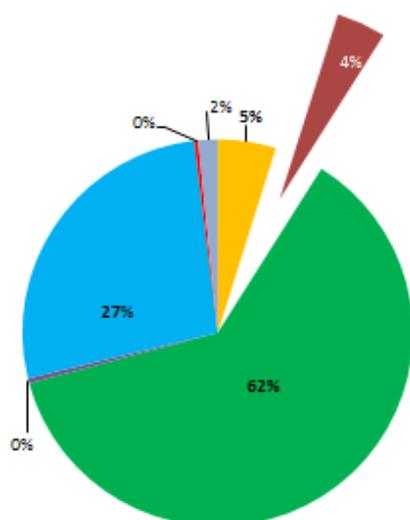
Le reste correspond à des frais permettant le fonctionnement de la fédération :

- carburant,
- Fournitures de bureau
- Fournitures informatiques

### Diapositive N°3

## Charges

Les services externes d'un montant de 18 064€, représentent 4% de nos dépenses



45% sont liés à l'achat de prestations de formateurs pour des actions avec les centres.

28% sont liés à notre participation aux frais de location de nos bureaux par l'URACS

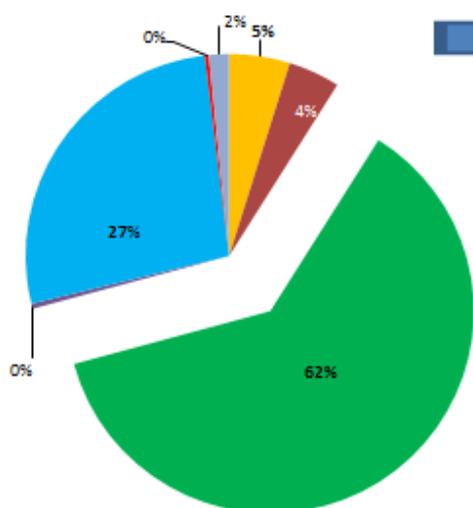
Le reste correspond à :

- Entretien des véhicules
- Assurances,
- Frais d'assemblées générales

### Diapositive N°4

## Charges

Les autres services externes d'un montant de 273 108€, représentent 62% de nos dépenses, c'est le premier poste de dépenses



81% concerne le marché public accompagnement social lié au logement :

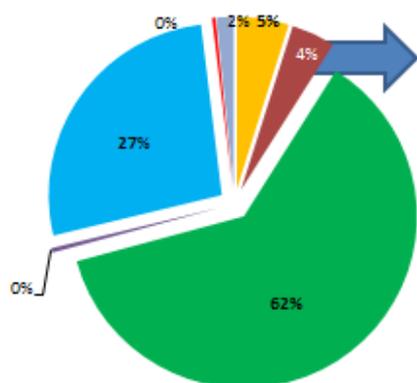
- Règlement aux centres sociaux concernés de leur travail (92% de ce montant)
- Assistante fédérale mis à disposition par l'Uracs pour assurer le travail administratif
- Analyse de la pratique

12% sont liés aux cotisations du réseau FCSF, URACS, SNAECOS, fonds de formation des bénévoles

Le reste correspond à :

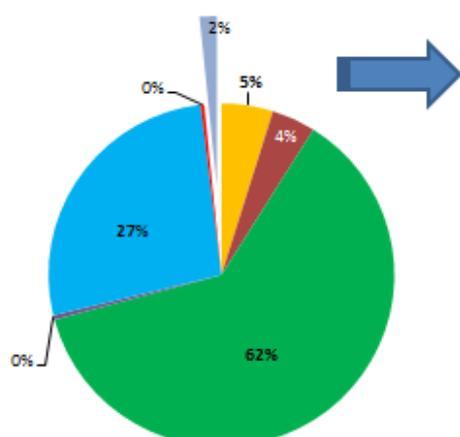
- Téléphone, banque
- Expert comptable,
- Frais de conseil et bureau
- Déplacement des bénévoles et des salariés

## Diapositive N°5



Les charges de personnels d'un montant de 118 618€, représentent 27% de nos dépenses, c'est le second poste de dépenses

Outre les salaires et charges des délégués, ce poste comprend aussi dans un toute petite mesure les frais de formation du personnel et la médecine du travail et les salaires du responsable des camps d'été



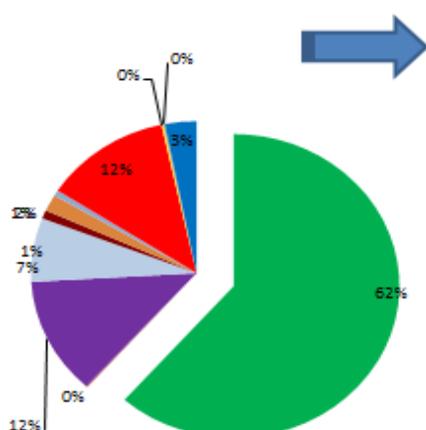
Les dotations aux amortissements et provisions d'un montant de 7 079€, représentent 1,6% de nos dépenses.

Il s'agit des provisions pour le départ en retraite des salariés de la fédération et l'amortissement des véhicules fédéraux

## Diapositive N°6

# Produits

La rémunération des services d'un montant de 271505 €, représentent 62% de nos recettes, et en est le premier poste



83% de ce montant est lié au marché public accompagnement social lié au logement (ASLL). Il s'agit du règlement par le département du travail réalisé

7% sont liés aux séjours été réalisés avec les centres

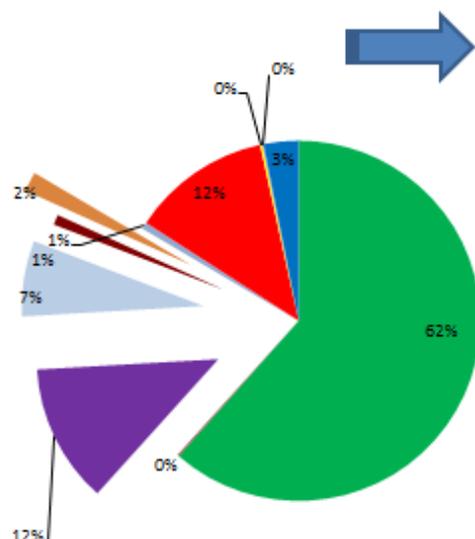
Le reste correspond au :

- Fonds de soutien au développement de la FCSF (4,5%)
- Des remboursements de frais de formation des bénévoles (2,3%)
- Des ventes de prestations divers

## Diapositive N°7

# Produits

Les subventions d'un montant de de 100 081 €,  
représentent 22% de nos recettes,  
C'est le second poste de dépenses



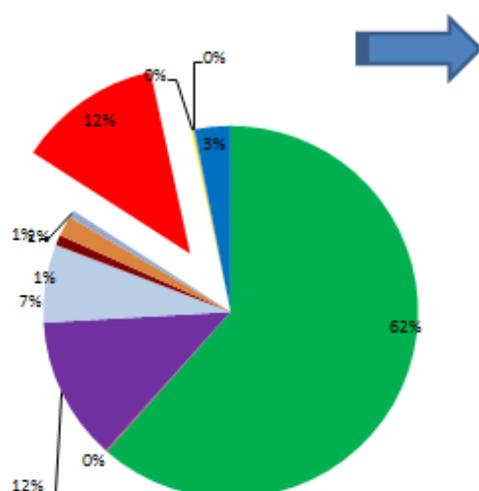
Elle se répartissent de la manière suivante :

- Département : 60 000€ soit 12,5% du budget
- CAF : 30 000€ soit 6,7% du budget
- Etat (ministère affaires sociales) : 7 804€ soit 1,7% du budget
- Les autres subventions sont celles de la MSA 4 000€
- de la région et de la branche professionnelle (en soutien à une action de formation des directions des centres).

## Diapositive N°8

# Produits

Les produits de gestion courante d'un montant  
de 54 933€ représentent 12,5% de nos recettes



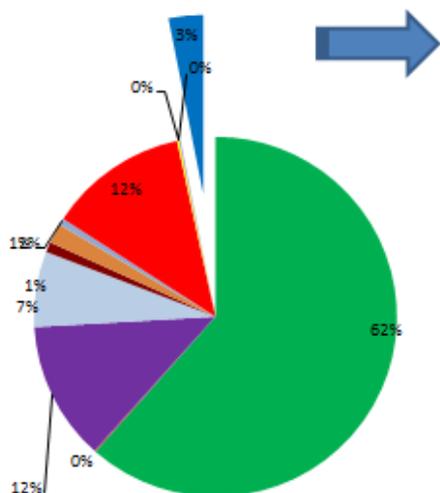
Ce montant est le produit des cotisations des centres au réseaux fédéral , ce montant comprend :

- La cotisation à la fédération ardéchoise pour 31 602€
- La cotisation à la fédération nationale pour 12 653€
- Le fonds mutualisé de soutien au développement des fédérations pour 5 093€ (nous en bénéficions depuis 5 ans et pour cette année encore)
- Le fonds de formation des bénévoles pour 5 675€

## Diapositive N°9

# Produits

Les transferts de charges d'un montant de 13 640€  
représentent 3% de nos recettes

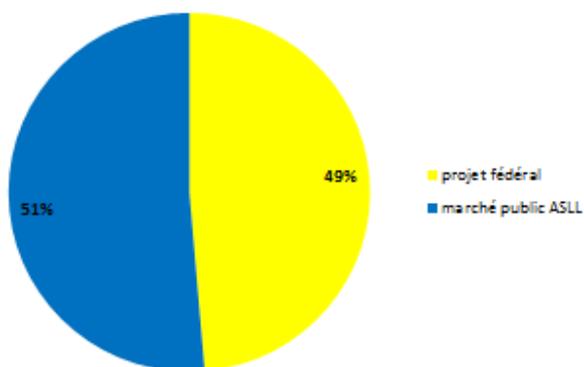


Ce montant comprend :

- Des remboursements d'IJ
- Des remboursements de déplacements et frais de mission pour des réunions à la FCSF
- Des remboursements de frais de formation des salariés de la fédération

## Diapositive N°10

### REPARTITION DU BUDGET ENTRE PROJET FEDERAL ET MARCHÉ PUBLIC ASLL



Les deux grands secteurs de  
l'activité fédérale sont  
équilibrés

soldes par secteur	
projet fédéral	83,00
marché public ASLL	31,81

## Le BP 2015 en quelques chiffres

CHARGES	BP 2015
60 ACHATS	25 300,00
61 SERVICES EXTERNES	18 400,00
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	272 050,00
63 IMPOTS TAXES VERS. ASS.	1 950,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	112 000,00
68 DOTATIONS AMORT. et PROV.	7 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>437 300,00</b>

PRODUITS	BP 2015
70 REMUNERATION DES SERVICES	262 700,00
74 SUBVENTIONS	111 600,00
75 AUTRES PROD. GESTION COURANTES	58 500,00
76 PRODUITS FINANCIERS	500,00
79 TRANSFERTS DE CHARGES	4 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>437 300,00</b>

**Le budget 2015 est équilibré avec une augmentation des subventions (CAF, CG demandées et MSA accordée), le soutien de la FCSF (fonds mutualisé), le maintien du taux de cotisation**

Il prend en compte en particulier les projets de séjours été, de formation des directeurs, le séminaire bénévoles – professionnels,

Il est construit sur la base de 2 délégués à temps partiel (1,65% ETP au total)

Il intègre les dépenses (et produits liés au marché public ASLL)

La trésorière Françoise Carret

### **RESOLUTION N° 3**

Après avoir entendu la présentation des comptes de résultat et de bilan 2014 par la Trésorière de la Fédération, l'Assemblée Générale approuve le compte de résultat 2014 et le bilan arrêté à la date du 31.12.2014, et donne son quitus plein et entier au Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
5	0	0	33

La résolution N°3 est adoptée à l'unanimité par 33 voix sur 33 suffrages exprimés

#### ***Vote complémentaire indicatif***

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
7	0	0	26

### **RESOLUTION N° 4**

Après avoir entendu la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat (positif) de l'exercice 2014 de 114.86 Euros au report à nouveau.

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
5	0	0	33

La résolution N°4 est adoptée à l'unanimité par 33 voix sur 33 suffrages exprimés

#### ***Vote complémentaire indicatif***

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
7	0	0	26

### **RESOLUTION N° 5**

Après avoir entendu la présentation du budget prévisionnel pour 2015 par le Trésorier l'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel.

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
5	0	0	33

La résolution N°5 est adoptée à l'unanimité par 33 voix sur 33 suffrages exprimés

#### ***Vote complémentaire indicatif***

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
7	0	0	26

### **RESOLUTION N°6**

L'Assemblée Générale décide pour la seconde année de suite, de ne pas changer les taux d'appel des cotisations.

Pour les centres sociaux, conformément aux règles de calcul de la FCSF, le taux d'appel départemental restera à 0.5% pour la part inférieure à 430 000 euros et à 0.074% à pour la part supérieure à 430 000 euros.

Pour les autres associations et pour les nouveaux adhérents (la première année), maintien de l'appel sur une somme fixe de 667 Euros.

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
5	0	0	33

La résolution N°6 est adoptée à l'unanimité par 33 voix sur 33 suffrages exprimés

***Vote complémentaire indicatif***

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
7	0	0	26

## Rapport d'activités

---

✓ Le rapport ayant été envoyé à l'ensemble des adhérents dans les deux mois précédent l'AG, il est proposé de ne pas en faire une lecture extensive, mais de répondre aux questions de l'assemblée

### **RESOLUTION N° 2**

**Après avoir entendu la présentation du rapport d'activité 2012 présenté par des acteurs de la Facs l'Assemblée Générale approuve ce rapport.**

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
5			33

**Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité par 33 voix sur 33 suffrages exprimés**

### ***Vote complémentaire indicatif***

abstention	Blanc ou nul	contre	pour
9	0	0	24

## Élection du Conseil d'Administration

---

Le président procède ensuite à l'élection à bulletin secret du conseil d'administration selon les règles adoptées (statuts et règlement intérieur)

Sont candidats :

### **Collège des usagers**

Roucoux Patrick (Csx Annonay)  
Souche Geneviève (CS Privas)  
Vignal Rose-Marie (CS Privas)  
Giordano André (CS Saint Agrève)  
Jambet Pierre (CS ACALJ-Seibel Aubenas)  
Montalbano Thérèse (CS ACALJ-Seibel Aubenas)

### **Collège des professionnels**

Collard Stéphane (CSRI Valgorge)  
Boucherit Nassira (CS CCAS La Voulte)  
Boukhari Nor El Houda (Csx Annonay)  
Boukhetache Rachid (Csx Annonay)  
Le Galès Charles (CS Tournon)  
Roure-Amigoni Elisabeth (CS ASA Aubenas)  
Timbert Gérard (CS Le Pouzin)  
Wallet Julie (Csx Annonay)

### **Collège institutionnel**

Faure Sandrine (CS CCAS La Voulte)  
Gauthier Carmen (Csx Annonay)

### **Collège des membres associés**

Pas de candidat

L'élection des administrateurs de la fédération se faisant par collèges, seuls sont invités à voter, les mandants de nos adhérents par collèges (il n'y a pas de vote complémentaire pour l'élection des administrateurs).

## **Résultats de l'élection**

### **Collège des usagers 19 votants**

Giordano André (CS Saint Agrève) est élu par 100% des suffrages exprimés (17 voix pour), 2 abstentions  
Jambet Pierre (CS ACALJ-Seibel Aubenas) est élu par 100% des suffrages exprimés (17 voix pour), 2 abstentions  
Montalbano Thérèse (CS ACALJ-Seibel Aubenas) est élue par 100% des suffrages exprimés (17 voix pour), 2 abstentions  
Roucoux Patrick (Csx Annonay) est élu par 88.88% des suffrages exprimés (16 voix pour et 2 blanc), 1 abstention  
Souche Geneviève (CS Privas) est élue par 100% des suffrages exprimés (18 voix pour), 1 abstention  
Vignal Rose-Marie (CS Privas) est élue par 100% des suffrages exprimés (17 voix pour), 2 abstentions

### **Collège des professionnels 14 votants, (1 départ avant l'élection)**

Collard Stéphane (CSRI Valgorge) est élu par 100% des suffrages exprimés (14 voix pour),  
Boukhari Nor El Houda (Csx Annonay) est élue par 100% des suffrages exprimés (14 voix pour),  
Boukhetache Rachid (Csx Annonay) est élu par 100% des suffrages exprimés (14 voix pour),  
Le Galès Charles (CS Tournon) est élue par 100% des suffrages exprimés (14 voix pour),  
Roure-Amigoni Elisabeth (CS ASA Aubenas) est élue par 100% des suffrages exprimés (14 voix pour),  
Timbert Gérard (CS Le Pouzin) est élu par 100% des suffrages exprimés (14 voix pour),  
Wallet Julie (Csx Annonay) est élue par 92.85% des suffrages exprimés (13 voix pour et 1 voix contre),  
Boucherit Nassira (CS CCAS La Voulte) n'est pas élue (1 voix pour et 14 voix contre)

### **Collège institutionnel 2 votants**

Faure Sandrine (CS CCAS La Voulte) est élu par 100% des suffrages exprimés (2 voix pour)  
Gauthier Carmen (Csx Annonay) est élu par 100% des suffrages exprimés (2 voix pour)

## Clôture de l'Assemblée

---

L'ordre du jour étant terminé, **Alain Faucuit**, Président de la Facs, remercie l'ensemble des participants de leur présence active à notre assemblée générale, et invite les participants à poursuivre les échanges autour du buffet.

Le président,  
*Alain Faucuit*

Un membre du bureau présent à l'AG,

